

La Roche-sur-Yon, le 4 octobre 2018

Mme LEGRAS
Proviseur

AUX

Lauréats du baccalauréat ou du BTS
session 2018

Secrétariat Proviseur

Dossier suivi par :
Frédéric FOUCHER

Objet : Retrait des diplômes du baccalauréat et du BTS
Référence : pv-It 18-34

165 rue Hubert Cailler
BP 821
85021 LA ROCHE SUR YON
cedex

Tél : 02 51 62 63 00
Fax : 02 51 47 91 05

lycee.delattre@ac-nantes.fr
<http://de-lattre.paysdelaloire.e-lyco.fr>

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Rectorat nous a adressé le diplôme du baccalauréat ou du BTS que vous avez obtenu à la session 2018. Nous vous invitons à venir le retirer lors d'une rencontre au lycée :

le vendredi 19 octobre 2018 de 18h à 20h

Ce sera pour vous l'occasion de retrouver vos anciens camarades. Un verre de l'amitié clôturera cette rencontre.

Avec toutes mes félicitations pour votre réussite, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le lycée est membre
actif du

Le Proviseur

Anita LEGRAS



Remarques importantes :

- ✓ Pour retirer votre diplôme vous devez être muni(e) de **votre carte d'identité**.
- ✓ Si vous ne pouvez pas être présent le vendredi 19 octobre, il vous sera possible de retirer votre diplôme au secrétariat du lycée à partir du lundi 22 octobre 2018.
- ✓ Si vous ne pouvez pas vous déplacer personnellement :
 - vous pouvez nous adresser une demande manuscrite, précisant l'adresse d'envoi, accompagnée de 6,75€ en timbres, pour envoi en recommandé avec accusé de réception.
 - Une tierce personne peut venir récupérer votre diplôme mais elle devra obligatoirement **présenter une procuration** (formulaire disponible sur le site internet du lycée) signée de votre part et devra également fournir la photocopie de votre carte d'identité ainsi que de sa propre pièce d'identité.
- ✓ Les diplômes non retirés ou demandés **au 31 janvier 2019** seront retournés au **Rectorat de Nantes** où il conviendra alors de les réclamer.
- ✓ Le diplôme est un document unique, en cas de perte, aucune copie ou duplicata ne pourra être délivré.

